

Le Recteur de l'académie de Poitiers

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

ARRÊTÉ COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

Arrêté :

Article 1er : Les 62 professeurs de lycée professionnel de classe normale dont les noms suivent, inscrits sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2025 pour l'accès au grade de la hors-classe, sont nommés professeurs de lycée professionnel hors-classe à compter du 1^{er} septembre 2025 :

Nom usuel	Nom de Famille	Prénom	Discipline
DOYEMET	DOYEMET	YVES	Mathématiques sciences physiques
DROIT THOREAUX	DROIT	VERONIQUE	Anglais lettres
FONTANAUD	FONTANAUD	JEAN PHILIPPE	Génie civil équipement technique énergie
KOBIERA	HUNIN	PATRICIA	Biotechnologies : santé environnement
BENOIT	BENOIT	CHRISTINE	Éducation artistique et arts appliqués
MASSONNET	GEFFARD	SOPHIE	Génie industriel textile et cuirs
LORBLANCHER	LORBLANCHER	FABRICE	Maintenance des systèmes mécaniques automatisés
TRAINEAU	TRAINEAU	BENOIT	Lettres histoire géographie
PILET	PILET	STEPHANIE	Génie industriel textile et cuirs
PICHARD	DOMBECK	CAROLINE	Lettres histoire géographie
CHARRAUD	CHARRAUD	RICHARD	Génie mécanique - maintenance de véhicules
PIGNON	PIGNON	CELINE	Anglais lettres
FOUET	FOUET	JOHANN	Génie mécanique - maintenance de véhicules
AUDOUIT	AUDOUIT	FABIEN	Pâtisserie
DIAS	DIAS	DAVID	Génie industriel structures métalliques
CHAROTTE	RIGAIL	BRIGITTE	Economie et gestion option commerce et vente

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Académie de POITIERS

Nom usuel	Nom de Famille	Prénom	Discipline
RENAUD	RENAUD	ERIC	Génie civil équipement technique énergie
DUBOIS REAU	REAU	VERONIQUE	Peinture - revêtements
DELBREIL	DELBREIL	JEAN-CHARLES	Génie industriel structures métalliques
DE VREE	DE VREE	GENEVIEVE	Hôtellerie : services et commercialisation
TROUSSELLE	LOIZEAU	BEATRICE	Economie et gestion option communication et organisation
STEPEC	ARNAUD	CHRISTINE	Sciences et techniques médico-sociales
GHOVANLOU	GHOVANLOU	SARAH	Hôtellerie : services et commercialisation
BILLON	BILLON	STEPHANE	Mathématiques sciences physiques
MACALUSO	MACALUSO	FREDERIC	Ébénisterie
DESCHAMPS	MAINFROID	MARINA	Hôtellerie restauration option techniques culinaires
CHAPITREAU	AUGE	GISELE	Economie et gestion option communication et organisation
TUTARD	TUTARD	CHRISTOPHE	Coordination pédagogique et ingénierie de formation
BEAUJOUR	BEAUJOUR	PIERRE	Génie industriel bois
LANDET	MONDE	KARINE	Mathématiques sciences physiques
BAESA	BAESA	MAGALI	Lettres histoire géographie
BIGRAT	BIGRAT	CHRISTINE	Lettres histoire géographie
PAILLAS	PAILLAS	VALERIE	Biotechnologies : santé environnement
RIVAUX	RIVAUX	CAROLE	Anglais lettres
MARTA	XAVIER-FONTES	NIDIA SOFIA	Espagnol lettres
DEBERNARD	DEBERNARD	NATHALIE	Espagnol lettres
GROSSET	GROSSET	ARNAUD	Génie mécanique - maintenance de véhicules
CHAIGNAUD	CHAIGNAUD	JEAN MICHEL	Génie mécanique - maintenance de véhicules
REVEAU	REVEAU	ERIC	Génie industriel structures métalliques
MOUSSET	MOUSSET	SEVERINE	Lettres histoire géographie
PICHOT	PICHOT	VALERIE	Sciences et techniques médico-sociales
DAOUT	DAOUT	THOMAS	Lettres histoire géographie

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Académie de POITIERS

Nom usuel	Nom de Famille	Prénom	Discipline
RICHARD	RICHARD	LAURENT	Génie industriel structures métalliques
MARTEAU	MARTEAU	FRANCOIS	Lettres histoire géographie
PASQUIER	PASQUIER	LAURENT	Génie mécanique - maintenance de véhicules
GELIN	GELIN	OLIVIER	Génie industriel structures métalliques
BOURGUIGNON	PRUNEAU	STEPHANIE	Economie et gestion option commerce et vente
CORDEAU	CORDEAU	MAGALI	Lettres histoire géographie
FEGAR	CONTRUCCI	CATY	Biotechnologies : santé environnement
VIGOUROUX	BUZI-DEBAT	CORINE	Mathématiques sciences physiques
FRENTZ	FRENTZ	MURIEL	Génie industriel textile et cuirs
TUAL	TUAL	MARILYNE	Biotechnologies : santé environnement
RIMAUDIERE	RIMAUDIERE	ERIC	Génie industriel bois
CHAMPEVAL	CHAMPEVAL	DENIS	Maintenance des systèmes mécaniques automatisés
PICHERIT	PICHERIT	LUDOVIC	Conducteurs d'engins de travaux publics
DEXPERT	DEXPERT	SEBASTIEN	Génie industriel structures métalliques
THEBAULT	THEBAULT	ERIC	Génie industriel bois
GUINARD	GUINARD	CHRISTOPHE	Economie et gestion option commerce et vente
CLERBOUT	CLERBOUT	NICOLAS	Anglais lettres
MORISSET	MORISSET	SEBASTIEN	Ébénisterie
CONQUET	CONQUET	NICOLAS	Arts appliqués option design
AGOSTINI	AGOSTINI	ALAIN	Hôtellerie : services et commercialisation

Article 2 : Le présent arrêté est affiché pendant une période de deux mois à compter de la date de signature dans les locaux du rectorat.

Poitiers le 01/07/2025

Le Recteur de l'académie de Poitiers

~~Pour le Recteur et par délégation,
Le secrétaire général d'académie,~~

Frédéric Périssat

~~JEAN-JACQUES VIAL~~

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

* 4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.